



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Coface

Question écrite n° 131695

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le respect des droits humains dans le cadre de la politique d'assurance crédit de la France, particulièrement en ce qui concerne la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface). Pour améliorer le respect des droits humains dans le monde de nouvelles normes internationales ont été élaborées par les Nations-unies. Une évolution du cadre juridique semble nécessaire afin que les entreprises qui opèrent depuis le territoire français et leurs opérations d'exportations garanties par l'État, *via* la Coface, y soient soumises. Il lui demande quelles mesures de prévention des risques ont été prises par le Gouvernement et la Coface, afin d'aligner les opérations d'exportations sur les normes internationales des Nations-unies en matière de droits humains et quelles mesures la Coface exige-t-elle de ses clients afin qu'ils identifient les conséquences potentiellement négatives pour les droits humains dans les pays concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131695

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2853

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)